

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° 60 Rect.

présenté par

Mme Adam, M. Cazeneuve, M. Chambefort, Mme Lebranchu, M. Le Bris, M. Marsac,  
M. Michel, Mme Olivier-Coupeau, M. Rousset, M. Viollet  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2***(Rapport annexé)*

À la fin de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« l'Alliance atlantique et les Nations unies »,

les mots :

« les Nations unies et l'Alliance atlantique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

S'agissant des instruments de sécurité collective destinés à « rendre le système international plus équilibré et plus légitime », il apparaît souhaitable que figure en premier lieu de l'énumération les Nations unies, qui sont la plus importante organisation de sécurité collective. Parce que la paix est au cœur du projet historique des pères fondateurs, l'Union européenne doit être citée en deuxième. Enfin, l'Alliance atlantique, dont l'objet historique est beaucoup plus restreint, ne peut venir qu'en troisième lieu.